

ACTES REMUNÉRÉS AU TITRE DES HONORAIRES

FAMILLE

Renonciation à la succession	100 € HT
Convention de quasi-usufruit	800 € HT min ou 1 % de la valeur en pleine propriété
Règlements effectués pour le compte de la succession au-delà du 5ème	20 € HT
Testament olographe	81.08 € HT
Actes désistés	A apprécier sur la base du tarif horaire

IMMOBILIER

Compromis/Promesse de vente	200 € HT
Avenant/prorogation d'avant contrat	120 € HT
Prestations hors actes et actes désistés	A apprécier sur la base du tarif horaire

ENTREPRISE

Bail commercial ou son renouvellement	1 mois de loyer avec un minimum 1200 € HT
Bail professionnel ou son renouvellement	1 mois de loyer avec un minimum 1000 € HT
Cession de titres de société (sans garantie d'actif et de passif)	3 % du prix de cession avec minimum de 1200 € HT
Constitution d'une société civile (avec apports en numéraire)	900 € HT
Constitution d'une société commerciale (avec apports en numéraire)	1200 HT
Pacte Dutreil	1000 € HT minimum à ajuster selon la complexité du dossier
Opération sur capital social – Augmentation / Réduction (en numéraire)	1000 € HT minimum à ajuster selon la complexité du dossier
Transformation de société	2000 € HT minimum à ajuster selon la complexité du dossier
Dissolution de société	1000 € minimum à ajuster selon la complexité du dossier
Mise à jour de statuts de société	500 € minimum à ajuster selon la complexité du dossier
Procès-verbal d'assemblée générale sans modification statuaire	50 € HT
Procès-verbal d'assemblée général avec modification statutaires	150 € HT
Cession de fonds commercial ou artisanal	2 % avec un minimum de 2000 € HT
Opposition sur le prix de cession d'un fonds de commerce	180 € HT (puis 80HT par opposition à compter de la 3 ^{ème})
Prestation hors actes	Selon lettre de mission
Actes désistés	A apprécier sur la base du tarif horaire

AUTRES

Procuration sous seing privé (à partir de)	40 € HT
Procuration sous seing privé avec signature électronique à distance DocuSign (à partir de)	58 € HT
Tarif horaire notaire	250 € HT

Les montants des honoraires indiqués ci-dessus sont hors taxes auxquels il convient de rajouter la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

Le versement d'une provision est demandé à l'ouverture du dossier. Cette provision reste acquise à titre forfaitaire à ACTESA Notaires en cas de non-réalisation de l'opération en compensation des frais engagés.

L'intégralité des honoraires ainsi que les frais, débours et droits liés à l'opération, doivent être réglés au terme de la prestation et au plus tard le jour de la signature de l'acte à laquelle la mission aura donnée lieu.

Ce règlement est effectué par virement préalable sur le compte de l'étude ACTESA concernée, ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au terme de l'opération, une fiche de taxe, une fiche de compte, le relevé du compte comptable sur lesquels figurent les honoraires sont annexés à l'acte, transmis par mail ou encore mis à disposition du Client en main propre ou sur son espace personnel en ligne.

